

**RÉPONSE A LA QUESTION SOUMISE PAR
LA COMMISSION DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
LE 5 MARS 2013 CONCERNANT LE
PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE SUR LA
RIVIÈRE SAINTE-ANNE À SAINT-JOACHIM**

Q1 : Dans le contexte actuel découlant de l'annonce gouvernementale du 5 février portant sur le programme de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins, avez-vous toujours l'intention de céder au promoteur les droits hydrauliques nécessaires à la réalisation du projet sur la rivière Sainte-Anne? Veuillez préciser.

R1 : Comme annoncé dans le communiqué du 5 février 2013, il est précisé que « La ministre des Ressources naturelles, M^{me} Martine Ouellet, annonce que le gouvernement met fin au programme de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins et annule six projets, soit les projets de la Chute Sainte-Anne, de la Chute du Six Milles, de la Chute du Quatre Milles, de la Centrale Saint-Gabriel, de la Onzième chute et du Barrage B Manouane Sipi ».

Vu ce qui précède, le gouvernement n'a pas l'intention de mettre à la disposition du promoteur les forces hydrauliques du domaine de l'État pour la réalisation du projet sur la rivière Sainte-Anne.

2013-03-07